

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

**N° D012_2025 Tarif pour les prestations de la
Gavotine**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 6 février 2025

A été nommé secrétaire de séance : Franck MARTIGNIERE

Présents (14) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, DUCRET Marie-Claire, WIART Florine, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h12*)

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (3) : COLIN Benoît

CHEVALLAY Patrice pouvoir à Christophe TRINCAT,

WAGNER Jean-Pierre pouvoir Marie-Françoise PAUTHIER

Votants (16)

Monsieur le Maire expose qu'une mise à jour de la délibération prise en 2020 est nécessaire afin qu'une participation aux frais de ménage et fonctionnement soit demandée en contre partie de la gratuité des salles communales. Ce tarif s'appliquera aux associations et entreprises ou organismes extérieurs à Saint-Paul.

Pour rappel, les tarifs de la délibération de 2020 sont les suivants :

- Nettoyage salle – sanitaires – hall de la Gavotine : 130 € pour 4 heures de ménage
- Nettoyage salle – sanitaires – hall et cuisine de la Gavotine : 180 € pour 6 heures
- Mise à disposition de grilles – podiums... tout autre manutention : 40 € / heure
- Visite, démontage, rangement de la salle ou autres demandes nécessitant la présence d'un agent : 40 € / heure

Il convient de rajouter un tarif ménage horaires pour toutes les salles communales : 40 € de l'heure.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs indiqués ci-dessus

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET



Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le



ID : 074-217402494-20250212-D012_2025-DE